



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 juillet 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 13 d) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie

et à l'environnement : établissements humains

**Projet de décision présenté par le Vice-Président du Conseil,
Somduth Soborun (Maurice), à l'issue de consultations**

Établissements humains

Le Conseil économique et social, rappelant ses résolutions pertinentes relatives à la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat¹:

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat²;
- b) Décide de transmettre ce rapport à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixante-cinquième session;
- c) Prie le Secrétaire général de lui soumettre pour examen à sa session de fond de 2011 un rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat.

¹ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 2, annexe II.

² E/2010/72.

